

Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2022 - n° 71

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail: mairie-stpaul87@orange.fr
qui devient prochainement accueil@mairie-stpaul87stpaulinfos@orange.fr devient infos@mairie-stpaul87
Application CityAll : Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan
Site internet: www.saintpaulenlimousin.fr

Vos interlocutrices: Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi: 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi: 14h-17h / Samedi: 8h30-12h

Permanences des élus:

Maire: Josiane ROUCHUT

**Adjoints: Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS**

Madame la Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux:

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO**
reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription: Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
Tél. : 05 55 32 43 12 (provisoire)

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice: Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque.stpaul87@orange.fr
qui devient prochainement bibliotheque@mairie-stpaul87

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL:

Pierre-Buffière: • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél.: 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles: samedi de 14h à 18h
Tél.: 05 55 71 80 07

Solignac: • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél.: 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers: 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière: Chef de centre:
Joan VANSTEENE - Tél.: 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat: Chef de centre:
Stéphane PARENTEAU - Tél.: 05 55 56 22 44

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 11h30
Tél.: 05 55 08 41 04
Levée du courrier: du lundi au samedi à 12h.

Services à la personne

Assistante sociale: Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard:
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. : 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance

Animatrice: en cours de recrutement

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil: 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER: 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél.: 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnobl.fr

Déchetterie: Le Queyraud à Saint-Paul

Tél.: 05 55 00 46 64

Lundi	9h-11h45
Mardi	Fermé
Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h15
Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél.: 05 55 12 12 87 - Mail: contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC: Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél.: 05 87 22 99 00 - Mail: spanc@ccnobl.fr

SPAC: Service Public d'Assainissement Collectif
Tél.: 05 19 09 00 16 - Mail: spac@ccnobl.fr

Espace Aqua'Noblat:

Tél.: 05 87 22 99 10 - Mail: aqua-noblat@ccnobl.fr

Ecole de Musique: Site de Saint-Paul

Tél.: 05 55 09 39 26 - Mail: musiques@ccnobl.fr

Office de Tourisme:

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél.: 05 55 56 25 06 - Mail: otsi@ccnobl.fr
Site internet: www.tourisme-noblat.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 9

Les Elections

p. 10 à 11

Travaux

p. 12 à 15

Commune de Saint-Paul

p. 16 à 17

Conseil municipal des enfants

p. 17

Assistante Maternelle

p.18

La Vie de la Commune

p. 19 à 23

Bilan Mistigris

p. 24

Stop aux déchets

p. 24

L'eau est précieuse

p. 25

La passerelle Sport/Santé

p. 25

La Mission Locale

p. 26

Ateliers Numériques

p. 27

ADPAD

p. 27

Tisane

p. 27

Commémorations

p. 27

Agenda 2nd semestre 2022

p. 28

CityAll

p. 29

Divers

p. 29

Histoire

p. 30 à 31

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2022 - n° 71

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Notre monde ne va pas très bien... Comment ne pas évoquer le contexte politique international, dont je retiendrai « seulement » la guerre en Ukraine et l'arrêt de la cour suprême des Etats Unis révoquant le droit fédéral à l'avortement? Cet arrêt s'inscrit dans le recul, ailleurs aussi dans le monde, des droits des femmes. Les droits et la dignité de femmes sont piétinées, aux Etats Unis, en Ethiopie, en Afghanistan...

La grandeur d'un pays ne se mesure pas seulement à son PIB, mais à sa capacité à garantir la liberté et les droits de tous et notamment l'égalité des sexes.

Comment ne pas évoquer également les dernières élections, et le discours de haine qui gangrène peu à peu la démocratie et ses processus électoraux.

Comment ne pas évoquer aussi la canicule de cet été, et une sécheresse inédite depuis plus d'un demi-siècle, avec tous les incendies sur des milliers d'hectares de forêt... Des mesures drastiques ont été prises pour limiter l'usage de l'eau. J'en appelle au civisme de tous pour respecter l'arrêté préfectoral en vigueur.

Dans ce contexte de morosité ambiante, sachons reconnaître notre chance de vivre de façon apaisée. Ne compliquons pas notre quotidien par des petits conflits qui montent parfois trop vite : discuter avec son voisin, sans grossièreté et sans agressivité, permet souvent de résoudre les petits problèmes ...

Votre équipe municipale s'emploie à travailler pour une cohabitation harmonieuse de tous. Après un an de fonctionnement, nos deux nouveaux commerces « tournent » bien; venus compléter l'offre existante, ils répondent à une vraie demande de la population de Saint-Paul et des communes environnantes. Avec la levée des contraintes, les associations reprennent peu à peu leurs activités, et en créent même des nouvelles. Les élus ont engagé une réflexion pour des aménagements partagés, les plus respectueux de l'environnement, et qui offrent un cadre de vie agréable.

Vous pourrez constater en lisant le budget que nous poursuivons une gestion équilibrée et rigoureuse, nécessaire avec la baisse de nos recettes et l'augmentation des dépenses règlementaires. Nous devons nous adapter à l'évolution des normes, avec la nécessaire mise aux normes électriques de la salle des fêtes et de la mairie, et la révision du PLU. Nous subissons comme tout le monde la hausse de l'énergie et des matières premières, et nous avons des dépenses « obligatoires » pour l'entretien du patrimoine communal, que ce soit la voirie ou les bâtiments. Depuis plusieurs années, nous investissons afin de réduire le coût de fonctionnement énergétique de nos bâtiments : c'est ce qui avait guidé notre choix lors de la construction du restaurant scolaire, et dans le même sens nous réaliserons cet automne des travaux d'isolation de la mairie, après ceux de l'agence postale. Vous découvrirez au fil des pages les autres réalisations de ce semestre. Tout cela ne nous empêche pas de réfléchir sur les deux projets portés par l'équipe : l'aménagement de la traversée du bourg et le devenir de la maison Broussaud, projets pour lesquels il faudra élaborer un plan pluriannuel d'investissement.

Vous le voyez, malgré un quotidien pas toujours simple, nous poursuivons notre action avec détermination et dynamisme !

Ce bulletin paraîtra plus tard cette année, j'espère que vous aurez passé un bel été et je vous souhaite à tous une bonne rentrée.

Josiane Rouchut

Dominique FORMA

Itinéraire d'un Parisien, de Los Angeles à la Boucole



Avec Jeff Bridges

La Boucole. Une belle journée qui s'annonce. Nous buvons un café devant un parterre de pieds de tomates et de courgettes. Deux chiens profitent d'une belle vue sur la sereine campagne limousine.

« Cela fait exactement 5 ans aujourd'hui que nous nous sommes mariés à Saint-Paul » s'amuse Dominique. « Je suis d'une famille parisienne intra-muros, et c'est par accident que je suis né à Puteaux: Ma mère s'est présentée pour accoucher dans un endroit déjà complet à Paris, on l'a dirigée sur un hôpital un peu plus loin... ». Une première sortie de Paris intra-utérine en quelque sorte.

« Jeune, j'ai bénéficié du "plan Barre", comme on disait à l'époque, et je me suis retrouvé à faire de l'informatique pour une mutuelle de fonctionnaires. Je touchais 10000 francs par mois. Mon père disait que je ne pouvais pas refuser cet emploi ». Le pacte national pour l'emploi des jeunes du premier ministre de l'époque, M. Raymond Barre, était un truc de vieux fait pour les jeunes notamment, afin d'enrayer la progression du chômage au début des années 80. On parle évidemment d'une époque et d'une monnaie, pas très loin après les dinosaures pour les jeunes d'aujourd'hui. Un boulot plutôt bien payé.

Mais qui n'a pas été jeune à un moment ?...

« Je ne me voyais pas faire ça toute ma vie... Je suis parti pour Los Angeles. Par connaissance. J'avais là-bas une copine coiffeuse, qui m'a hébergé un temps et un copain dans le cinéma. Au début, je l'ai suivi sur les plateaux, j'apportais les cafés... Et j'ai commencé à écrire des scénarii. Au fil du temps j'ai travaillé sur différents films, et j'ai eu la chance réaliser un court métrage, puis un long métrage: "Scenes of the Crime" ou "La loi des armes" en version française avec Jeff Bridges, Jon Abrahams et Noah Wyle entre autres... »



Tournage de "Scenes of the crime" en octobre 2000

Mince, on parle quand même des acteurs du "Big Lebowski" et du Dr Carter dans la série "Urgence" !

Mais revenons à nos tomates...

« Il y a eu ensuite une période plus compliquée, dans ce milieu très particulier du cinéma. Et après 15 ans aux États-Unis, je suis revenu à Paris ».

Le Bulletin de Saint-Paul N°71

Comme quoi on n'a pas tous les jours 20 ans, et l'important « c'est de ne pas rester dans la nostalgie ». Et "The Dude" (Le Duc, en version française) du "Big Lebowski" ?

« Jeff Bridges est un type simple et adorable, nous sommes restés en contact un moment, mais après nous n'avions plus la même vie. »

Enfin, c'est quand même "The Dude" comme chacun sait...

« À Paris j'ai rencontré le directeur des éditions "Rivages". Je me suis dit que puisque j'écrivais des scénarios plutôt noirs, je pouvais essayer d'écrire des romans noirs. La technique d'écriture est différente entre un scénario et un roman, l'approche aussi: pour un scénario, tous les intervenants (réalisateurs, acteurs, producteurs...) donnent leur avis pour aboutir parfois à mille lieues des personnages et lieux initiaux envisagés; pour un roman, ça se passe juste entre l'auteur et l'éditeur. Mais le processus créatif, l'imaginaire, je l'avais. »

On cherche toujours le lien vers la Boucole...

« Moi qui n'avait jamais vu la province, j'ai commencé à découvrir la France depuis Paris, en allant à différents salons littéraires auxquels mon éditeur m'envoyait. C'est ainsi qu'un jour je suis venu à Limoges, que je ne connaissais pas du tout. Une lectrice venue me voir me fait forte impression, je lui donne ma carte avec toutes mes coordonnées pour qu'elle me donne son avis sur le roman que je venais de lui dédicacer... Et ça marche ! »

Quel talent ! Ça commence à sentir la tomate et les courgettes... Mais pourquoi la Boucole ?

« Par hasard ! Par un heureux hasard. Depuis Limoges, celle qui allait devenir mon épouse me contacte un jour dans mon appartement parisien pour me dire qu'elle a trouvé une belle maison, une grande maison pour nous, à la Boucole, qu'il faut que je la voie, mais qu'il ne faut pas tarder à venir. Je saute dans un train le lendemain matin, et c'est effectivement une belle maison que nous acquérons... et qui devient rapidement notre résidence principale, notre seule résidence. »

C'est une nouvelle vie qui commence, à un autre âge. Parfois cela surprend les amis parisiens.

« On devient écolo sans le vouloir. J'observe mes tomates et mes courgettes et je me sens jardinier parce qu'il n'y a rien à faire que les arroser ! »

Bon, on nous signale dans l'oreillette qu'il faut y aller mollo sur l'arrosage des tomates. Mais on aimerait bien avoir l'avis du "Dude" quand même !



Dominique Forma à la Boucole

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 25 FÉVRIER 2022

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DU CDG

Toutes les collectivités territoriales doivent rendre accessible un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. La commune peut souscrire à la prestation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour la mise en œuvre de ce dispositif, à hauteur de 3 € par agent présent dans la collectivité.

⇒ Vote : 13 voix pour (2 absents sans pouvoir donné).

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Le compte administratif 2021 du budget communal est en conformité avec le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	546 193,50 €	765 116,80 €
RECETTES	589 010,33 €	910 422,74 €
DÉFICIT		
EXCÉDENT	42 816,83 €	145 305,94 €

Le résultat d'exploitation du budget communal d'un montant de 145 305,94 € sera affecté lors du vote du budget 2022.

⇒ Vote :
- Compte de gestion : 13 voix pour.
- Compte administratif : 11 voix pour (Madame la Maire ne prenant pas part au vote, et disposant d'un pouvoir).

INSTAURATION D'UNE RÉGIE SPECTACLES

Décision de créer une régie spectacle afin de pouvoir établir des entrées payantes pour des spectacles organisés par la commune. Il est proposé d'élargir le champ de la régie « débit de boissons » déjà existante, pour éviter la multiplication des régies.

⇒ Vote : 13 voix pour

TARIF LOCATION SALLE COMMUNALE

La mairie étant parfois sollicitée pour la location de la salle des associations, il est proposé de définir un tarif de location pour répondre aux demandes des administrés. La salle des associations ne pourra être louée que de façon ponctuelle, si la salle des fêtes n'est pas occupée, et uniquement à destination des habitants de la commune. Un règlement sera établi pour définir précisément les modalités de location.

- ↳ Week-end : 120 € + 40 € de chauffage.
- ↳ Journée : 80 € + 20 € chauffage.

⇒ Vote : 13 voix pour

ATELIERS PÉRISCOLAIRES – FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES INTERVENANTS

A la rentrée de février, les ateliers « échecs » et « secourisme » vont être animés par des particuliers. Madame la Maire propose de les défrayer de leurs frais de déplacement de leur domicile à Saint-Paul sur la base des tarifs de la fonction publique territoriale.

⇒ Vote : 13 voix pour

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la consultation 3 cabinets d'étude ont répondu.

- ↳ SARL HEMIS AMO de Périgueux/Bordeaux
- ↳ GHECO de La Rochelle
- ↳ KARTHEO de Limoges

Après analyse des offres par le bureau municipal et le délégué territorial de la DDT, c'est le cabinet KARTHEO qui obtient la meilleure note. Il est proposé de retenir ce cabinet, pour un coût total de 36 720 € TTC.

⇒ Vote : 13 voix pour

INSCRIPTION D'ITINÉRAIRES AU PDIPR

Le PETR Monts et Barrages travaille à la création d'un itinéraire de Grande Randonnée (GR de Pays), traversant toutes les communes du territoire. La partie traversant la commune inclut le nouveau chemin créé suite à l'achat d'une parcelle à Beaumont. Madame la Maire propose d'inscrire ce tronçon au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

⇒ Vote : 13 voix pour

L'acquisition de la parcelle de M. Nicot à Beaumont permet également de créer une nouvelle boucle de randonnée, au départ du parking de la salle des Fêtes, qui pourrait être balisée par Saint-Paul Rando et qui accroîtrait l'offre de circuits sur Saint-Paul. Il est proposé d'inscrire également cette boucle au PDIPR.

⇒ Vote : 13 voix pour

COMPTE ÉPARGNE TEMPS ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite à la présentation lors de la séance du 20 décembre 2021, les propositions émises par le conseil municipal ont été soumises au Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, qui a émis un avis favorable.

⇒ Vote : 13 voix pour

CONVENTION SOS MISTIGRIS 87

Pour lutter contre la prolifération des chats errants, Madame la Maire propose de signer une convention avec l'association Mistigris 87. Cette association accompagnera les habitants volontaires dans la capture et la stérilisation des chats présents dans leur environnement. Les chats stérilisés seront ensuite relâchés sur les lieux d'origine.

⇒ Vote : 13 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Réorganisation à l'école suite au travail effectué avec le Centre de Gestion:** Redéfinition des emplois du temps et des missions du personnel, expérimentation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

↳ **Passerelle Sport Santé:** Réunion de présentation en présence du Professeur Patrice VIROT, Président de Limousin Sport Santé. Séances accessibles sur prescription médicale ; une séance hebdomadaire à la salle des fêtes de Saint-Paul.

↳ **Label Territoire Bio Engagé:** Remise du label, qui atteste l'engagement de la dans une démarche d'approvisionnement en produits de qualité, et issus de l'agriculture biologique, pour la restauration scolaire.

↳ **Cérémonie du 19 mars:** Madame la Maire va contacter le Président de la FNACA pour fixer l'heure de la cérémonie.

↳ **Cérémonie du 24 avril au Camp:** vu que le 24 avril est aussi le jour du 2^{ème} tour des élections présidentielles, Frédéric Lemarchand doit contacter l'AFMD pour organiser éventuellement la cérémonie le samedi 23.

↳ **Comice agricole du 26 mars:** il aura lieu à Saint-Hilaire-Bonneval. Le repas festif se déroulera le samedi soir à la salle des fêtes de Saint-Paul.

↳ **Permanences bureaux de vote:** Comme d'habitude, un tableau à compléter pour les plages horaires des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin).

↳ **Plan d'eau:** Suite à la délibération du conseil pour demander le reclassement du plan d'eau communal en pisciculture à valorisation touristique, la demande est validée par la Fédération Départementale, qui a transmis à la Direction Départementale des Territoires.

↳ **ADPAD:** les ateliers de l'ADPAD les mercredis après-midi seront maintenus cet été, hors période de congés de l'animatrice.

↳ **Travaux d'alimentation en eau potable:** une conduite d'eau passe le long du ruisseau et doit franchir un petit pont avant la route du Métayer. La nouvelle conduite passera sur le pont pour la rendre plus accessible. Un trottoir bétonné avec bordures hautes sera réalisé afin que les véhicules ne roulent pas dessus. Une signalétique routière adaptée sera mise en place pour alerter de la présence de cet aménagement.

↳ **Subventions associations:** Chaque association recevra un courrier ou un mail pour sa demande de subvention annuelle, avec le CERFA adéquat à remplir.

COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2022

GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le programme de voirie 2022 était scindé en deux lots : les travaux sur chaussées et les travaux sur dépendances. Suite à la consultation lancée, 3 entreprises ont candidaté sur le lot 1 et 2 sur le lot 2. Après analyse des

offres avec l'ATEC, il est proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de **10 480 € HT** pour le lot 1 et de **40 644 € HT** pour le lot 2.

⇒ Vote : 14 voix pour (1 absent sans pouvoir donné)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit : 175 623,33 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1 et 175 681,26 € à la section de fonctionnement.

⇒ Vote : 14 voix pour

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022

Madame la Maire présente le budget principal qui s'équilibre à 1 066 705,26 € en section de fonctionnement et à 610 790,27 € en section d'investissement. Voir détail en pages suivantes.

⇒ Vote : 14 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le versement de la subvention est conditionné à la production du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Les associations listées ci-dessous ont fourni le document demandé et percevront donc leur subvention. Pour les autres un rappel va être fait. Le montant total des subventions est inscrit au budget, et sera versé au fur et à mesure de la réception des documents.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
AAPPMA La Roselle	150 €	Rallye du Bas Beaumont	150 €
Amicale Saint-Louis	150 €	Saint-Paul Ânes	150 €
Foot Sud	300 €	Saint-Paul Gym	150 €
Foyer rural de St-Léonard	150 €	Saint-Paul Rando	150 €
La Marelle	300 €	Foyer culturel laïque de Feytiat	300 €
Le Patch Paulois	150 €	Pétanque Saint-Pauloise	150 €

⇒ Vote : 14 voix pour

La demande de subvention du club de basket de Saint-Léonard est refusée à l'unanimité, ainsi que la demande de subvention exceptionnelle de l'AAPPMA pour participation au financement du nettoyage de l'Anguienne (9 contre, 1 pour, 4 abstentions).

COTISATION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

Vote de nouveaux montants des cotisations au Comité des Œuvres Sociales du Centre de Gestion:

↳ Part ouvrière : **20 €** par agent.

↳ Part patronale : **0,8 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 140 €/agent** adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et régime particulier).

↳ Cotisations de retraités : **25 €** (pas de part patronale).

⇒ Vote : 14 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

FONDS DE CONCOURS ESPACE AQUA'NOBLAT

Afin de ne pas entraîner un manque d'équité entre les communes membres, il est proposé de verser le fonds de concours 2021 pour réduire le déficit engendré par la crise sanitaire sur l'Aqua'Noblat.

⇒ Vote : 9 voix pour, 3 abstentions et 2 contre

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ **Permanences bureau de vote:** Tableau pour le 2^{ème} tour des élections présidentielles du 24 avril.
- ↳ **Cérémonie de la Journée de la Déportation:** En raison des élections, elle aura lieu à la stèle du camp le vendredi 22 avril à 18h.
- ↳ **Graines au vent:** La deuxième édition aura lieu du 22 au 30 octobre.
- ↳ **Mistigris 87:** Suite à la réunion avec les bénévoles volontaires, la capture de chats errants a commencé sur différents lieux de la commune.
- ↳ **Conseil municipal des enfants:** Mise en place prévue pour la rentrée scolaire 2022.
- ↳ **Travaux d'engazonnement du cimetière:** Le terrain est en cours de préparation pour un ensemencement prévu la semaine 16.
- ↳ **Fête de l'Âne les 14 et 15 mai:** cette année il n'y aura pas de fête foraine ni de repas à la salle des fêtes. L'exposition artistique aura lieu à la salle des fêtes.
- ↳ **Terra Aventura:** Une équipe de géocacheurs de Saint-Paul a remporté le concours annuel de création de caches éphémères. Le circuit, d'environ 4,5 km, sera ouvert du 14 mai au 6 juin.

COMPTE RENDU DU 6 JUILLET 2022

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS

Dans le cadre de la réforme des règles de publicité des actes administratifs pris par les collectivités territoriales, et de la dérogation possible pour les communes de moins de 3500 habitants, le conseil municipal décide de continuer la publication des actes par affichage en mairie.

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTION DU SERVICE COMMUN URBANISME

La convention, signée entre la commune et la Communauté de communes, qui règle les modalités de fonctionnement et de financement du service commun d'instruction des actes d'urbanisme, est revue, de façon à prendre en compte, d'une part la possibilité pour les pétitionnaires de saisir par voie électronique, et d'autre part la révision de la pondération en Equivalent Permis de Construire des actes à instruire.

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTION FORMATION HACCP

Suite au contrôle vétérinaire du 31 mai 2022 au restaurant scolaire, une formation HACCP (Hasard Analysis Critical Control Point) va donc être dispensée aux agentes concernées. Après étude de plusieurs devis, il est décidé de retenir Formation GD, pour un montant de 1281 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION SIPRAD

Cotisation des communes inchangée, de 0,35 € par habitant, ce qui représente pour la commune une cotisation de 458,15 € pour l'année 2022.

⇒ Vote : 15 voix pour

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Obligation d'organiser un débat au sein des assemblées délibérantes pour présenter les nouvelles obligations des collectivités en matière de participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire, prévues par l'ordonnance du 17 février 2021.

Dans le cadre de l'ordonnance, la participation financière des employeurs publics, jusque-là facultative, devient obligatoire :

- Au 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance. L'aide de l'employeur sera au minimum de 20 % d'un montant de référence fixé par décret.
- Au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé. L'aide de l'employeur sera au minimum de 50 % d'un montant de référence fixé par décret.

Cela aussi bien pour les contrats souscrits par la voie de la labellisation ou par la convention de participation.

⇒ Le conseil municipal débat et prend acte de ces nouvelles obligations

QUESTIONS DIVERSES

↳ Ecole:

- Un bilan a été fait avec les agents de l'expérimentation de la nouvelle organisation des services à l'école ; des petits réaménagements vont être apportés.
- Un recrutement va avoir lieu sur le poste « animation »
- Mme MARTINEZ quitte l'école, suite à une demande de mise en disponibilité ; une nouvelle enseignante, Mme Emmanuelle PECHIERAS, rejoint l'équipe pédagogique.
- Les travaux de peinture et d'aménagement de placards dans le bâtiment du bas débiteront dès le 11 juillet.

↳ Courrier de l'AAPPMA

Tous les membres du conseil ont reçu, à leur domicile - dont 2 enveloppes vides (!), et par des voies différentes, un courrier de l'AAPPMA au sujet du refus de leur demande de subvention exceptionnelle. Les élus dénoncent le procédé employé et ne reviennent pas sur le fond de la demande, largement débattu lors du dernier conseil.



Municipalité

Budget primitif 2022

Le vote du budget primitif de la commune a été effectué lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2022. Le budget présenté ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

Les subventions aux associations

Afin de gérer les demandes de subventions en toute équité, le Conseil Municipal a fourni aux associations un document unique, le CERFA réglementaire, pour formuler leur demande de subvention 2022. Douze associations avaient remis leur dossier pour la réunion du conseil municipal du 25 février. Les subventions allouées ont pu leur être directement attribuées. Pour les retardataires, le conseil municipal a inscrit les subventions au budget 2022. Ces subventions seront versées dès réception des documents manquants.

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
À Fleur de Pierre	150 €
AAPPMA La Roselle	150 €
ACCA de Saint-Paul	150 €
Amicale Saint-Louis	150 €
Association des commerçants de Saint-Paul	150 €
La Marelle	300 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150 €
Le Patch Paulois	150 €
Parar lo lop	150 €
Rallye du Bas Beaumont	150 €
Saint-Paul Ânes	150 €
Saint-Paul Gym	150 €
Saint-Paul Rando	150 €

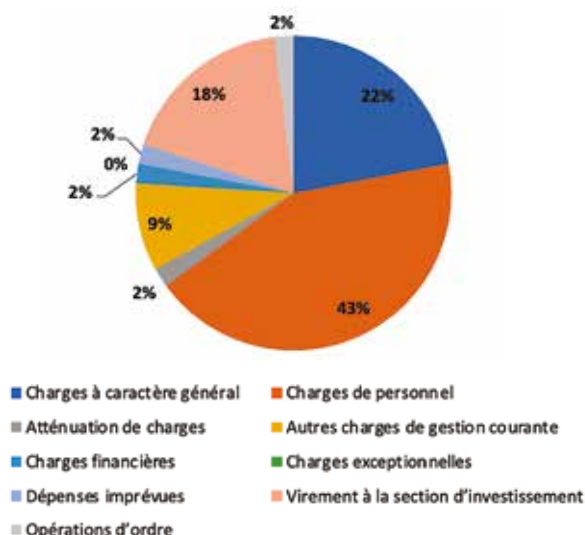
NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL	
FNATH	100 €
Secours Populaire	200 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
AFMD (Amis de la Fondation en mémoire de la déportation)	100 €
Foot Sud	300 €
FNACA	150 €
GVA Pierre-Bufferière	150 €
GVA Féminin	150 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150 €
Foyer culturel de Feytiat	300 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Bufferière	150 €

Section de Fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 066 705,26 €. La répartition des postes de charges n'enregistre pas de changement majeur par rapport au budget 2021. Il est anticipé une hausse des charges de personnel, suite à la hausse annoncée de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires.

DÉPENSES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	234 460,00 €
012	Charges de personnel	459 620,00 €
014	Atténuation de charges	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	98 420,00 €
66	Charges financières	20 715,00 €
67	Charges exceptionnelles	470,00 €
022	Dépenses imprévues	26 152,00 €
023	Virement à la section d'investissement	195 398,26 €
040	Opérations d'ordre: dotations aux amortissements	24 170,00 €
68	Provisions	300,00 €
TOTAL		1 066 705,26 €



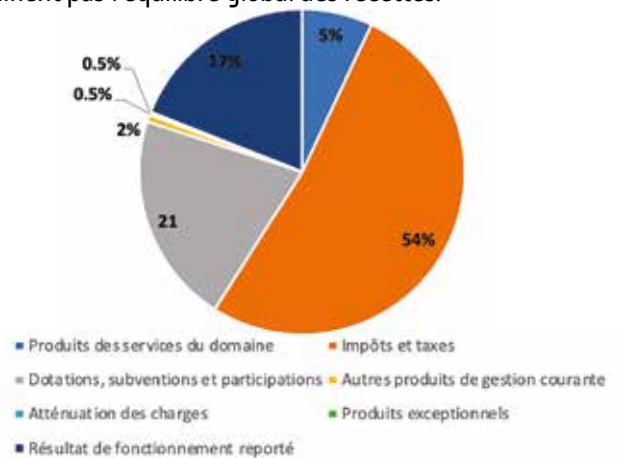
Municipalité

Section de Fonctionnement

RECETTES

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement. Le conseil municipal a anticipé de petites variations par rapport à 2021, qui cependant ne modifient pas l'équilibre global des recettes.

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine (cantine, garderie...)	58 215,00 €
71	Impôts et taxes	582 626,00 €
74	Dotations, subventions et participations	220 430,00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 890,00 €
013	Atténuation des charges	1 500,00 €
77	Produits exceptionnels	3 210,00 €
78	Reprises sur provisions	300,00 €
042	Opérations d'ordre	9 853,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	175 681,26 €
TOTAL		1 066 705,26 €



Section d'investissement

DÉPENSES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2021		
21	2111 - Achat parcelle pour chemin PDIPR à Beaumont	1047,75 €
	2151 - Réseaux voirie 2021 (marquages au sol et ATEC)	8446,80 €
	2151 - Commande complémentaires adressage	575,00 €
	21534 - Éclairage public La Vergnolle	1408,66 €
	2128 - Végétalisation du cimetière	44 905,49 €
	21318 - Rénovation énergétique agence postale/bibliothèque	3957,42 €
	21318 - Diagnostic fissure salle St Louis	1512,00 €
	2188 - Standard téléphonique de la mairie	5050,80 €
TOTAL CHAPITRE 21		66 903,92 €
BUDGET PRIMITIF 2022		
16	1641 - Emprunts (remboursement du capital)	78 675,00 €
TOTAL CHAPITRE 16		78 675,00 €
20	202 - Révision du PLU	37384,00 €
	205 - Logiciels paie, compta, facturation état civil + données	4 480,00 €
	2041512 - CCNoblat Participation Etude eaux pluviales	534,00 €
	2041512 - CCNoblat Participation Etude eau potable	980,00 €
	TOTAL CHAPITRE 20	
21	21311 - Travaux de mise aux normes électricité mairie	15600,00 €
	21311 - Travaux chauffage mairie	1734,00 €
	21311 - Travaux isolation mairie	3955,00 €
	21312 - Peintures salles de classe	12077,00 €
	21312 - Menuiseries salles de classe bâtiment maternelles	7600,00 €
	21312 - Placards école bâtiment maternelles	10860,00 €
	21318 - Travaux de mise aux normes électricité salle des fêtes	9977,00 €
	21318 - Barre anti panique à la salle des fêtes	1961,00 €
	21318 - Grillage anti-pigeons église	300,00 €
	21318 - Peintures persiennes, grilles et plafond bâtiment APC	5043,00 €
	21318 - Luminaires extérieurs APC Bibliothèque	375,00 €
	2151 - Travaux de voirie 2022 (travaux + ATEC)	55 545,00 €
	21534 - Borne de recharge pour véhicules électriques	9 400,00 €
	21534 - Éclairage public à Beaumont	9 190,00 €
	21538 - Borne incendie Trentalaud	2 000,00 €
	21538 - Grilles plan d'eau pour changement de statut	1 420,00 €
	2183 - Disques durs externes	200,00 €
	2184 - Mobilier garderie	1 500,00 €
	2188 - Défibillateur	2 000,00 €
	2188 - Matériels services techniques	2 000,00 €
	2188 - Extincteurs	597,00 €
	2188 - Paniers lave-vaisselle restaurant scolaire	91,00 €
	2188 - Équipements téléphonie	2 450,00 €
	2188 - Hors programme	26 440,67 €
TOTAL CHAPITRE 21		182 315,67 €
45	4541 - Porte concession columbarium	168,00 €
TOTAL CHAPITRE 45		168,00 €
204	20422 - Subventions OPAH	14 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 204		14 000,00 €
040	13911 - Amortissements recettes	6 358,00 €
	13912 - Amortissements recettes	1 800,00 €
	13913 - Amortissements recettes	1 695,00 €
	TOTAL CHAPITRE 040	
001	Solde d'exécution cumulé	215 496,68 €
TOTAL GÉNÉRAL		610 790,27 €

RECETTES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2021		
13	1321 - Subvention DETR rénovation énergétique APC - Bibliothèque	15 202,02 €
	1321 - Subvention DSIL rénovation énergétique APC - Bibliothèque	15 201,99 €
	1321 - Subvention Académie label école numérique 2020	2 277,26 €
	1321 - Subvention Département rénovation énergétique APC - Bibliothèque	14 966,00 €
	1323 - Subvention Département clocher église	25 290,00 €
	1323 - Subvention Département (voirie 2020 et 2021)	33 840,00 €
TOTAL CHAPITRE 13		106 777,27 €
BUDGET PRIMITIF 2022		
10	1068 - Couverture du besoin de financement section investissement	175 623,33 €
	10222 - Fonds Compensation de la TVA (FCTVA)	27 245,41 €
	10226 - Taxe Locale d'Équipement	4 752,00 €
	10251 - Fondation du patrimoine - dons restauration clocher église	17 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 10	
13	1321 - Subvention DETR label école numérique 2020	1 190,00 €
	1323 - Subvention Conseil Départemental GRVC 2022	17 740,00 €
	1323 - Subvention CD peintures et menuiseries salles de classe	3 760,00 €
	1323 - Subvention CD électricité mairie	2 300,00 €
	1323 - Subvention CD éclairage public Beaumont	2 720,00 €
	1328 - Subvention Leader végétalisation du cimetière	31 946,00 €
TOTAL CHAPITRE 13		59 656,00 €
45	4542 - Porte concession columbarium	168,00 €
TOTAL CHAPITRE 45		168,00 €
040	2804411 - Amortissements travaux ilot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
	2804172 - Amortissement subvention ODHAC	730,00 €
	28041512 - Amortissement PUP	3 060,00 €
	28132 - Amortissement travaux boucherie	14 737,00 €
	28132 - Amortissement travaux salon esthétique	1 266,00 €
TOTAL CHAPITRE 040		24 170,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	195 398,26 €
TOTAL GÉNÉRAL		610 790,27 €

Élections

Présidentielles

Résultats nationaux 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	48 747 876		
Abstentions	12 824 169	26,31	
Votants	35 923 707	73,69	
Blancs	543 609	1,12	1,51
Nuls	247 151	0,51	0,69
Exprimés	35 132 947	72,07	97,80

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	9 783 058	20,07	27,85
Mme Marine LE PEN	8 133 828	16,69	23,15
M. Jean-Luc MÉLENCHON	7 712 520	15,82	21,95
M. Éric ZEMMOUR	2 485 226	5,10	7,07
Mme Valérie PÉCRESSE	1 679 001	3,44	4,78
M. Yannick JADOT	1 627 853	3,34	4,63
M. Jean LASSALLE	1 101 387	2,26	3,13
M. Fabien ROUSSEL	802 422	1,65	2,28
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	725 176	1,49	2,06
Mme Anne HIDALGO	616 478	1,26	1,75
M. Philippe POUTOU	268 904	0,55	0,77
Mme Nathalie ARTHAUD	197 094	0,40	0,56

2^e tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	48 752 339		
Abstentions	13 655 861	28,01	
Votants	35 096 478	71,99	
Blancs	2 233 904	4,58	6,37
Nuls	805 249	1,65	2,29
Exprimés	32 057 325	65,76	91,34

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	18 768 639	38,50	58,55
Mme Marine LE PEN	13 288 686	27,26	41,45

Résultats de la commune 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 002		
Abstentions	173	17,27	
Votants	829	82,73	
Blancs	18	1,80	2,17
Nuls	9	0,90	1,09
Exprimés	802	80,04	96,74

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	217	21,66	27,06
Mme Marine LE PEN	187	18,66	23,32
M. Jean-Luc MÉLENCHON	145	14,47	18,08
M. Jean LASSALLE	62	6,19	7,73
M. Fabien ROUSSEL	42	4,19	5,24
Mme Valérie PÉCRESSE	41	4,09	5,11
M. Éric ZEMMOUR	40	3,99	4,99
M. Yannick JADOT	33	3,29	4,11
Mme Anne HIDALGO	16	1,60	2,00
Mme Nathalie ARTHAUD	8	0,80	1,00
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	8	0,80	1,00
M. Philippe POUTOU	3	0,30	0,37

2^e tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 004		
Abstentions	206	20,52	
Votants	798	79,48	
Blancs	65	6,47	8,15
Nuls	34	3,39	4,26
Exprimés	699	69,62	87,59

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	398	39,64	56,94
Mme Marine LE PEN	301	29,98	43,06

Élections

Législatives

Résultats de la circonscription 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	98 167		
Abstentions	44 371	45,20	
Votants	53 796	54,80	
Blancs	1 308	1,33	2,43
Nuls	825	0,84	1,53
Exprimés	51 663	52,63	96,04

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Élu(e)
M. Stéphane DELAUTRETTE	NUP	18 381	18,72	35,58	Ballotage*
Mme Sabrina MINGUET	RN	10 244	10,44	19,83	Ballotage*
Mme Shérazade ZAITER	ENS	7 957	8,11	15,40	Non
M. Jean-Luc BONNET	DVC	6 080	6,19	11,77	Non
M. Jean Marie BOST	LR	3 962	4,04	7,67	Non
Mme Gisèle CARRE	REC	1 920	1,96	3,72	Non
M. Daniel GENDARME	DVG	1 551	1,58	3,00	Non
Mme Claudine ROUSSIE	DXG	962	0,98	1,86	Non
M. Cyril COGNERAS	REG	606	0,62	1,17	Non

2^e tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	98 185		
Abstentions	46 695	47,56	
Votants	51 490	52,44	
Blancs	5 192	5,29	10,08
Nuls	2 811	2,86	5,46
Exprimés	43 487	44,29	84,46

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Élu(e)
M. Stéphane DELAUTRETTE	NUP	26 730	27,22	61,47	Oui
Mme Sabrina MINGUET	RN	16 757	17,07	38,53	Non

Résultats de la commune 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	998		
Abstentions	433	43,39	
Votants	565	56,61	
Blancs	21	2,10	3,72
Nuls	10	1,00	1,77
Exprimés	534	53,51	94,51

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Stéphane DELAUTRETTE	NUP	193	19,34	36,14
Mme Shérazade ZAITER	ENS	97	9,72	18,16
Mme Sabrina MINGUET	RN	88	8,82	16,48
M. Jean-Luc BONNET	DVC	57	5,71	10,67
M. Jean Marie BOST	LR	42	4,21	7,87
Mme Gisèle CARRE	REC	22	2,20	4,12
M. Daniel GENDARME	DVG	19	1,90	3,56
Mme Claudine ROUSSIE	DXG	9	0,90	1,69
M. Cyril COGNERAS	REG	7	0,70	1,31

2^e tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	998		
Abstentions	456	45,69	
Votants	542	54,31	
Blancs	60	6,01	11,07
Nuls	38	3,81	7,01
Exprimés	444	44,49	81,92

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Stéphane DELAUTRETTE	NUP	298	29,86	67,12
Mme Sabrina MINGUET	RN	146	14,63	32,88

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

Borne de recharge pour véhicules électriques



Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) a installé sur notre commune une borne de recharge pour véhicules électriques, sur le parking de la salle des fêtes. La commune a financé la borne avec l'aide d'Advenir (12200 euros HT) et le SEHV s'occupe de la maintenance. C'est l'entreprise Inéo, lauréate d'un marché public, qui a réalisé les travaux. L'électricité achetée par le SEHV pour alimenter les bornes est 100% d'origine renouvelable. Il s'agit d'une borne dite « normale » de 22 kVA comprenant deux points de charge : deux véhicules peuvent se recharger en même temps. Les places de parking attenantes sont dédiées à cette charge.

L'implantation de la borne est à l'initiative des élus de Saint-Paul, qui ont demandé au Syndicat Énergies Haute-Vienne de conduire les travaux, et d'assurer la maintenance de la borne. Cette borne intègre le réseau géré par le SEHV. La borne de recharge est repérable par GPS sur le réseau, permettant au voyageur usager de découvrir Saint-Paul, et de profiter des différents commerces et services de notre commune en plus de la recharge.

Pour une utilisation simplifiée les bornes installées par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) sont intégrées au réseau MobiVE, réseau de bornes développé en Nouvelle-Aquitaine par les syndicats départementaux d'énergie.

Créé en 2016, ce réseau est actuellement composé de plus de 700 bornes de recharge, soit plus de 1500 points de charge répartis sur une dizaine de départements dans le Sud-Ouest de la France.

Comment ça marche :

Les bornes sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Un message est envoyé automatiquement au SEHV en cas de dysfonctionnement d'une ou des deux bornes de charge.

Le paiement se fait via un abonnement, ou ponctuellement via un paiement en ligne : Pour l'achat de la recharge auprès de l'opérateur de mobilité électrique "Mobive", l'utilisateur peut utiliser le badge RFID de n'importe quel opérateur sur le territoire national (interopérabilité du service de recharge), ou flasher le QR code présent sur la borne avec son smartphone afin d'accéder à l'interface de paiement sécurisé en ligne de l'application de Mobive.



Un numéro d'assistance est joignable à tout moment par les usagers : **0811 23 01 23**.

Travaux à la salle des fêtes

Mise aux normes électriques



D'importants travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés, concernant notamment la sécurité incendie : installation d'une nouvelle alarme sonore et de flash lumineux dans les toilettes, pose d'une fermeture anti panique sur la porte du couloir des toilettes, remplacement des extincteurs et de la signalétique, pose d'un panneau signalétique pour le point de regroupement à l'extérieur et installation d'un téléphone dans le hall d'entrée avec 3 numéros directs pour les secours.

Installation d'un Défibrillateur Autonome Externe



Pour achever la mise aux normes en matière de sécurité, un défibrillateur a été installé dans la salle des fêtes. Par l'intermédiaire de l'association Saint-Paul Rando, l'équipement bénéficie d'une aide au financement par la Caisse locale du Crédit Agricole de Pierre-Bufferre.

Mise aux normes sécurité du Local en sous-sol

Divers travaux ont été réalisés, avec la mise en place d'un extincteur, d'un éclairage de sécurité et d'une alarme incendie. Le sens d'ouverture de la porte d'entrée a été modifié, avec la pose d'une barre antipanique.



Programme de voirie 2022

Cette année, les travaux de voirie se réaliseront en deux temps.

La première intervention concernera le curage de fossés et le dérasement d'accotements.

L'eau est un ennemi de la route, elle est en partie responsable des désordres qui y apparaissent.

Ces travaux permettront d'améliorer, voir rétablir, l'évacuation des eaux superficielles et le drainage de la structure de la route.

Ensuite, ce seront des travaux de P.A.T.A. (Point A Temps Automatique) qui seront réalisés.

Cette technique d'entretien de chaussée consiste à faire des réparations ponctuelles des revêtements des routes en enduits superficiels.

Cela permet, pour un moindre coût, de prolonger la durée de vie des revêtements avant une reprise totale de celui-ci quelques années plus tard.

Les routes concernées cette année sont :

VC52 - Aigueperse / VC33 - La Pomélie / VC32 - La Briderie / VC29 - Le Grand Chaleix / VC15 - Lavergnolle, Les Verges / VC14 - Lavergnolle

Tous ces travaux seront réalisés par l'entreprise PIJASSOU TP pour un montant de 51 124 euros HT subventionnés à 40 % par le Conseil Départemental.

La Communauté de Noblat intervient également sur la Route de La Geneytouse, voie communautaire, dans sa partie comprise entre le pont de Cornebœuf et le village des Verges. Les travaux consistent à réaliser des purges de la chaussée pour reprendre sa structure endommagée ponctuellement puis à refaire le revêtement.

Les agents des services techniques de Saint-Paul sont également à l'œuvre au quotidien pour entretenir nos voies communales.

Ce sont notamment eux qui bouchent les nids de poules en formation à l'aide d'enrobé à froid.



Végétalisation du cimetière

La municipalité n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis de nombreuses années. La loi du 1^{er} janvier 2017 interdit d'utiliser ces produits toxiques sur les espaces verts accessibles au public, afin de préserver la santé des agents, des habitants et des sols. La gestion du cimetière est la plus problématique : depuis 5 ans, les agents ont implanté des vivaces basses et résistantes dans les espaces inter-tombes, notamment dans le vieux cimetière. Afin de garder des coûts de main-d'œuvre acceptables pour l'entretien, les élus ont choisi d'enherber les allées. Ils ont opté pour l'hydromulching, une technique rapide et efficace, qui consiste à projeter un mélange composé d'eau, de mulch, d'un fixateur, d'un engrais organique et d'un activateur de germination et d'enracinement. Le procédé assure une germination et un enracinement rapide et en profondeur. Le substrat au sol permet une rétention de l'eau, évitant un arrosage intensif. Les fibres préservent également les graines des effets du vent et de l'érosion par l'eau. En se décomposant, les fibres apportent un complément nutritionnel au sol. Et enfin, aspect non négligeable, il donne un meilleur rendu du fait de l'homogénéité de l'ensemencement.



Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Limousin Paysage, de Couzeix, et bénéficient d'une subvention européenne de 80 % dans le cadre du programme LEADER de Monts et Barrages.

Intervention du RIS

Le chantier d'insertion du Relais Infos Services est intervenu au printemps, en soutien des agents communaux, pour le faucardage de la station d'épuration. Grâce à cette intervention coordonnée, l'entretien de la station est plus rapide et efficace, comme le souligne le dernier rapport de contrôle réalisé par le SATESE.

Isolation de la Mairie

Dans la continuité des travaux d'isolation de l'agence Postale Communale, et toujours dans le but de faire des économies d'énergie et de diminuer les coûts de fonctionnement, une isolation en fibres de bois va être mise en place à la mairie : soufflage dans les combles et pose de plaques au plafond de la cave.

Travaux à l'école

Les vacances d'été ont été mises à profit pour des travaux de rafraîchissement dans le bâtiment des maternelles: réfection des peintures des classes, couloirs et sanitaires, et installation de placards de rangement dans la salle-atelier, le couloir et le dortoir. Le mobilier de la garderie va également évoluer, avec notamment l'installation d'un ensemble étagères/banquette. Les portes en bois de la classe des GS doivent être remplacées par des portes alu, identiques aux portes des autres classes. Avec les délais rallongés des fournisseurs de matières premières, ces derniers travaux ne pourront être réalisés avant la rentrée ; ils se feront pendant les vacances de Toussaint.



Les Travaux d'enfouissement à Beaumont ont pris du retard

Suite aux travaux du SIAEP des Allois sur les conduites d'eau potable, l'effacement des réseaux dans le village de Beaumont a pris du retard. Ces travaux conduits par le SEHV s'étendront jusqu'en décembre environ. Ils commenceront par Bas-Beaumont en remontant vers Beaumont.

Travaux à l'étang



Dans le cadre du changement de statut du plan d'eau, des aménagements sont nécessaires. Une visite préalable aux travaux s'est déroulée début juillet, en présence de **M. HULOT**, chef du service eau, environnement et forêt de la DDT, de **M. LEVEQUE**, inspecteur de la police de l'eau, du directeur et de techniciens de la Fédération Départementale de Pêche, et d'élus municipaux. Les aménagements prévus par la Fédération ont été validés. Le coût est partagé entre la commune et la Fédération, et la pose des grilles sera réalisée par les techniciens de la Fédération Départementale de Pêche. Le classement du plan d'eau en Pisciculture à Valorisation Touristique présente l'intérêt pour les pêcheurs de pratiquer leur loisir toute l'année, et est un atout supplémentaire pour l'attractivité et l'activité économique de la commune.



Elagage place des Platanes

Pour la bonne santé de l'arbre, et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de procéder à l'élagage des platanes afin de limiter le poids des branches. Cette opération a été réalisée en régie municipale, grâce à la location d'une nacelle et au prêt du broyeur du SYDED.



Travaux de renouvellement de conduites de distribution de l'eau potable par le SIAEP des Allois



Comme vous avez pu le constater, une nouvelle tranche de travaux de renouvellement des canalisations est en cours sur la commune de Saint-Paul depuis début 2022. Ces travaux lourds de remplacement des conduites sont à la charge du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) des Allois qui a la compétence Eau Potable sur les 6 communes de son territoire, dont la commune de Saint-Paul.

La première phase a concerné le secteur de la rue Georges Fourest, avec le remplacement de la conduite d'eau potable le long de la RD 115, c'est à dire depuis le bourg jusqu'au village de Trentalaud, y compris ses antennes (Le Metayer...).

La seconde phase concerne des travaux engagés le long de la D12 afin de remplacer la conduite qui suit la départementale, et ses antennes depuis la petite Gardelle, en passant par Beaumont, jusqu'au niveau de la Boucole et au-delà, en direction de Saint-Bonnet.

Le SIAEP des Allois a décidé de renouveler ces conduites et leurs antennes, fréquemment sujettes aux fuites, afin de garantir le service et la qualité de l'eau distribuée aux abonnés. A cette occasion les compteurs sont disposés en limite de domaine public.

Cette année encore, le syndicat a beaucoup investi sur la commune afin de renouveler des conduites souvent très anciennes. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.



La route est à tous, et a un coût certain



Une vraie réussite cet été pour nos voies communales, évidemment en lien avec les conditions météorologiques particulières. Mais si celles-ci deviennent peu à peu ordinaires, il faudra évidemment s'y adapter. La voirie communale a beaucoup souffert cet été.

Son entretien relève de la commune. La route est à tous, cycliste, motard, voiture, professionnel, agriculteur... mais l'impact de chacun n'est pas le même. Et la commune - avec l'argent du contribuable - n'a ni la vocation ni les moyens de réparer les conséquences des nouveaux usages.



La direction assistée, c'est le pied !

Des engins de plusieurs tonnes se conduisant avec un doigt, c'est super confortable... sauf pour la chaussée en dessous qui, elle, n'est pas assistée. Et ça fait 4 ou 6 nids de poule en sortie de champ pour l'hiver suivant.

Une route communale est, en théorie, refaite pour 15 ou 20 ans. Pas 2 ou 3 ans. Et ce n'est pas le passage des agents municipaux avec un peu de compomac qui va résoudre le problème.

Ne nous y trompons pas : la commune de Saint-Paul est très fière d'être une commune rurale avec de nombreuses activités liées à son territoire agricole ou forestier. Il n'est pas possible en revanche de refaire les routes tous les ans...

La vie de la commune

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme est lancée

La commune de Saint-Paul a engagé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) datant de 2005.

Qu'est-ce que le PLU ?

- Un projet politique prospectif: quel avenir pour le territoire communal à l'horizon 2035 ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification territoriale qui définira, pour une période de 10 à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire et les projets poursuivis. Il définira le droit des sols et les règles de construction applicables sur l'ensemble de la commune.

- Un document réglementaire modernisé

Ce projet, co-construit entre la commune, mais également les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambres consulaires...) et la population, se substituera au document d'urbanisme en vigueur. Il garantira des règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire communal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences législatives (Grenelle 2, ALUR, ELAN, Climat et Résilience...).

- Comment se déroulera la procédure du PLU ?

La procédure d'élaboration du PLU se déroulera sur environ 2/3 ans, comprenant:

- Une phase technique avec:
 - La réalisation d'un diagnostic territorial,
 - La définition d'un projet de territoire partagé,
 - L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable: le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.
- Une phase de validation administrative comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

Pour assister les élus communaux dans la réalisation de leur PLU, le cabinet d'études en urbanisme KARTHEO a été sélectionné.

Tous concernés !

La commune de Saint-Paul souhaite associer la population dès le lancement de la démarche. Tous les habitants et acteurs socio-économiques du territoire sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la construction de ce projet de territoire. C'est en ce sens, qu'un cahier de remarques et une boîte à idée sont d'ores et déjà disponibles en mairie afin que vous puissiez faire remonter vos demandes, projets, besoins pour les années à venir.

De plus, le site internet de la commune prévoira une page spécifiquement dédiée et sera régulièrement mis à jour de l'avancée du travail. Vous y trouverez d'ailleurs prochainement la réalisation du Diagnostic territorial, étape initiale du PLU visant à dresser un état des lieux du fonctionnement et des enjeux du territoire sur l'ensemble des thématiques impactées par le futur document (milieux naturels, biodiversité, paysage, l'habitat, le parc résidentiel et la démographie, l'économie, le niveau de services et d'équipements publics, l'agriculture, le patrimoine, les déplacements et les transports...).

Projet de sécurisation des déplacements et valorisation des espaces publics

Comme vous avez pu le lire sur notre programme lors de la dernière élection, le réaménagement de la circulation dans le bourg, la sécurisation et la valorisation des déplacements dans le bourg constituent un enjeu majeur pour l'avenir de notre commune. Différents paramètres entrent en jeu pour optimiser la sécurité des usagers et des habitants du bourg, sans pour autant pénaliser les différents acteurs qui font le dynamisme de notre commune (commerçants, artisans, agriculteurs, services publics ou aux particuliers...). L'important étant de maintenir un bourg attractif, facile d'accès, et ce, en toute sécurité.

La commune a consulté l'ATEC (Agence Technique du Département) et sollicité le CAUE 87 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour disposer de conseils en amont de ce projet. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental créé à l'initiative du Conseil Départemental en 1979, dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977.

Les enjeux:

- Concernant le volet sécuritaire, la municipalité a pu relever avec la Sécurité Routière une vitesse excessive des automobilistes sur ses axes principaux. Les entrées de bourg n'étant pas assez marquées, les usagers ne ressentent pas le besoin de réduire leur vitesse sur la traversée. La collectivité a d'ores et déjà mis en place des dispositifs pour inciter les automobilistes à ralentir: aménagements de zone 30 km/h qui ont un effet ponctuel, et installation de radars pédagogiques. Sur l'entrée/sortie de bourg sud, la topographie combinée à une succession de carrefours à faible visibilité sur l'axe principal, pose un enjeu sécuritaire fort.
- Concernant les espaces publics, la question des usages est au centre des préoccupations des élus, avec l'équilibre à trouver entre les activités économiques existantes et les divers usagers. La végétalisation de certaines zones semble également indispensable.

Le constat:

Le bourg de Saint-Paul se caractérise par un urbanisme en étoile qui voit l'ensemble de son réseau de circulation se raccrocher dans le noyau ancien. Combinée aux caractéristiques urbaines de ce noyau (tissu bâti hétérogène et resserré à l'aplomb de la chaussée, rues et ruelles étroites ne permettant pas de disposer de trottoirs confortables et sécurisés), cette configuration a un impact fort sur la gestion, l'organisation et l'aménagement de l'espace public.

La vie de la commune

Projet de sécurisation des déplacements et valorisation des espaces publics (suite)

La démarche:

La municipalité sollicitera l'implication des habitants sur ce projet. Ainsi, le CAUE 87 pourra organiser et animer un atelier participatif avec les habitants pour les associer à la réflexion. Cet atelier interviendra après le diagnostic pour permettre d'affiner les orientations sur ce projet.

Les élus souhaitent intégrer à la réflexion la possibilité d'un cheminement doux permettant de lier l'école aux lotissements au nord-est (le Metayer et le Tralor) via le noyau ancien. Elle souhaite tirer profit d'une ossature existante dans le bourg. De plus, il semble important d'intégrer à la réflexion le sentier de randonnée de 7km réalisé par les enfants de l'école, qui, avec le Sentier du Menhir, passe par le centre-bourg.

Conseil Municipal des Enfants

Création d'un conseil municipal des enfants

Le projet de création d'un conseil municipal d'enfants, auquel la municipalité est très attachée, va se concrétiser à la rentrée. **Mmes Josiane ROUCHUT et Claudine DEHAYS** sont allées en juin le présenter aux élèves des classes de **MM. MARTIN et PUSSET**.

« Les Conseils municipaux ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité. » [Charte de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants]

Le conseil municipal des enfants a pour objectif d'initier les enfants à la vie communale, de leur donner la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, d'être à l'écoute des idées et des propositions des autres enfants et les représenter.

C'est les initier et les sensibiliser à une démarche citoyenne, les familiariser avec les processus démocratiques (vote, élections, débat,...) et faciliter leur compréhension du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres.

Comment va fonctionner le CME ?

Le conseil sera composé d'enfants de la commune, scolarisés en CM1 et CM2. Il comptera 8 membres, dans le respect de la parité: 2 garçons et 2 filles en CM1 et 2 garçons et 2 filles en CM2.

Ils seront élus par les élèves à partir du CE1. Leur mandat s'étendra sur 2 années scolaires: ainsi les CM2 poursuivront leur mandat alors qu'ils seront en sixième, ce qui permettra aux jeunes collégiens de maintenir un lien avec la commune.

Les jeunes élus seront encadrés par des membres du conseil municipal.

Calendrier de l'installation du Conseil Municipal des Enfants:

Un flyer de présentation a été distribué, il est disponible à la mairie, et sur les canaux habituels d'information.

Les dossiers de candidature seront disponibles en septembre ; la date butoir pour le dépôt des candidatures a été fixée au 30 septembre.

Les élections auront lieu le 11 octobre, au bureau de vote habituel. L'équipe enseignante est pleinement associée à ce projet: le vote se fera pendant les horaires de classe, afin de permettre la participation de tous les enfants.



Assistant(e) Maternel(le)

Devenir Assistant(e) Maternel(le): quelles sont les démarches ?

Le temps de la réflexion

La première étape lorsque l'on souhaite devenir assistant(e) maternel(le), est de se projeter et de réfléchir à son projet professionnel. Après avoir analysé les avantages et les inconvénients de ce métier vous pourrez entamer les démarches liées à la demande d'agrément.

Les premiers pas

Le Conseil Départemental vous propose une réunion de pré-agrément.

Elle est indispensable afin de mieux appréhender le rôle d'assistant(e) maternel(le). Elle vous permet d'obtenir les informations en lien avec ce métier et en même temps de faire le point sur vos souhaits et motivations pour vous lancer dans cette aventure.

Pour vous inscrire contacter le **05 44 00 11 65**

A l'issue de cette réunion un dossier de demande d'agrément vous sera remis.

La demande d'agrément

Pour devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e), vous devez obtenir un agrément. Cette demande s'effectue auprès des services du département suite à la réunion de pré-agrément.

Un(e) professionnel(le) de la Protection Maternelle Infantile (PMI) vous rencontrera à votre domicile (entretien + visite du domicile)

Si votre dossier reçoit une décision favorable de la part du Président du Conseil Départemental, votre agrément fixera le cadre de votre activité (nombre d'enfants...). Il vous permettra d'exercer à domicile ou au sein d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM).

Il est valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

Cependant, avant d'exercer, vous devrez suivre une formation obligatoire.

La formation

C'est le département qui organise et finance la formation initiale des assistant(e)s maternel(le)s.

Vous devrez suivre une formation de 120 heures dont 80 heures avant l'accueil du premier enfant et 40 heures dans un délai de 3 ans.

L'accompagnement dans votre métier

Des professionnel(le)s sont là pour vous accompagner : vous bénéficiez d'une personne référente à la PMI qui sera votre interlocutrice privilégiée.

Un Relais Petite Enfance (RPE) est implanté sur votre territoire, il vous accompagne lors des temps de permanence pour vous apporter des informations générales sur votre statut.

Il vous propose des temps d'accueil collectifs avec les enfants que vous accueillez. C'est un lieu d'échanges sur les pratiques professionnelles et d'observation de l'enfant.

En amont de votre demande d'agrément, n'hésitez pas à contacter le **06 79 14 59 35** ou le **05 55 56 21 58**



Le RPE recrute

Animatrice du Relais depuis sa création, **Christine FOUCHE** a cessé ses fonctions au 1^{er} août.

Le RPE recrute donc une animatrice.

Pour tout renseignement sur le poste, vous pouvez contacter la mairie.

La Vie de La Commune

Colis des cinés

Pour la seconde année consécutive, le traditionnel repas des aînés n'a pu avoir lieu, mais c'est avec plaisir que les élus ont préparé et livré des colis à base de produits locaux aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la commune ou en EPHAD.



Concerts JMF



Concert du 8 février

Juste avant les vacances d'hiver, la salle des fêtes de Saint-Paul a accueilli des élèves des écoles de Saint-Paul, Eyjeaux, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Bonnet pour un nouveau concert des Jeunesses Musicales de France. Seul sur scène, Robin Cavallès a enthousiasmé son public qui a découvert le fonctionnement de la pédale de boucle, la loop station. Des enfants réactifs et enthousiastes qui ont vécu une belle expérience musicale, en découvrant qu'on peut faire de la musique et des rythmes uniquement avec sa bouche !

Pour le dernier concert de la saison, les enfants ont suivi avec Pajaros la migration d'oiseaux à travers forêts, montagnes et océans de deux continents. Ils ont rencontré un papa-perruche, une giroflée des Andes, un crapaud amoureux de la lune, un passereau roi des claquettes ! Sur des rythmes sud-américains pleins de vitalité, ils ont écouté la « langue des oiseaux », entre français, espagnol, quechua et aipeaux, et des compositions, des chansons traditionnelles ou encore des poèmes de Robert Desnos.



Concert du 3 mars

Collecte Ukraine

Les Saint-Pauloises et les Saint-Paulois se sont fortement mobilisés pour l'UKRAINE.



Bon nombre de dons ont été portés à la mairie et acheminés par l'intermédiaire du Secours Populaire.

Saint-Paul Gym s'est également mobilisé pour la collecte.



Territoire Bio engagé



La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'approvisionnement en circuits courts et issus de l'agriculture biologique. Elle a été accompagnée dans cette démarche par le PETR Monts et Barrages et l'association Interbio Limousin, devenue Interbio Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche a été récompensée le 10 mars 2022 par l'attribution du label Territoire Bio Engagé, première fourchette, remis par **M. Gaël BRABANT**, administrateur d'Interbio, en présence de **M. Thibaut BERGERON**, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, de représentants des élus, des enseignants, des parents d'élèves et de représentants du PETR et des communes voisines associées dans la démarche. La commune a depuis atteint la deuxième fourchette, pour un montant des achats pour la cantine de 67 % de produits de qualité (loi EGALIM) dont 47 % de produits issus de l'agriculture biologique.

La Vie de la Commune

Comice Agricole à Saint-Hilaire-Bonneval



Après deux années d'absence, le Comice Agricole a pu se dérouler, à Saint-Hilaire-Bonneval. Une occasion pour les éleveurs de se retrouver et de mettre en valeur l'élevage local, et une première pour les élus issus des dernières élections municipales de se rencontrer autour d'une activité phare de notre canton.

Printemps Culturel

Le 19 mars, Amédée BRICOLO

A plus de 70 ans, **Amédée Bricolo** est un clown, un vrai, un qui n'est pas coincé à faire le pitre avant les phoques et après les lions. Un qui se fait un spectacle tout seul, à la fois aussi musicien et poète... Seul sur scène, il joue de la musique, saute, parle, chute, rit, ment, danse, jongle, joue la comédie, provoque, embrasse, aime... Tous, petits et grands, se sont laissé emporter par sa fantaisie, par ses frasques, par ses mots et ses notes.



Le 9 Avril, Swingarden



Au départ, ce devait être le duo Swing Garden, mais quand on aime... on ne compte pas, on invite la famille, les amis... Et c'est ainsi qu'ils se sont retrouvés à cinq sur la scène: **Gaël Rouilhac** et **Sarah Tardien**, avec **Caroline Bugala**, **Eric Jaccard** et **Sam Tardien** ont transporté le public, dans un mélange de styles, entre Django Reinhardt et Ella Fitzgerald mêlant swing, standards de jazz et reprises de chansons pop « swingifiées ». Un beau mariage entre la finesse de leurs voix, le son pur du violon, de la mandoline, de la

guitare, et l'accompagnement de la contrebasse et de la batterie.

Neige le 1^{er} Avril



La météo capricieuse nous a amené des flocons le 1^{er} Avril ! Et non, ce n'était pas un poisson !

Soirée cabaret



Salle comble et chaude ambiance le 30 avril pour la soirée cabaret organisée par l'association des artisans et commerçants ! Après deux ans d'isolement, la joie de se retrouver autour d'un bon repas et du spectacle de la Revue Sauviat Prestige était palpable.

La Vie de La Commune

Fête de l'Âne



Départ de Terra Aventura



Remise de la médaille de la 30^{ème} édition



L'exposition artistique



L'arrivée de la randonnée au four à pain



Atelier peinture

La fête de l'Âne a retrouvé cette année sa date habituelle, le troisième dimanche de Mai.

Une nouveauté grâce à l'équipe dynamique des «Mouns», une sympathique équipe locale de géocacheurs, lauréate du concours Terra Aventura, pour la création d'un parcours éphémère ! Ce sont plus de 9000 géocacheurs qui ont découvert notre commune durant 3 semaines. Nous espérons que ce parcours deviendra pérenne.

L'exposition artistique a eu lieu à la salle des fêtes et ce sont 29 exposants et environ 900 visiteurs qui ont répondu présent, sans oublier le désormais traditionnel atelier enfants qui a permis de susciter la créativité des plus jeunes !

La randonnée du samedi a eu également un vif succès et la centaine de marcheurs a pu déguster du pain cuit dans le four à pain communal à l'arrivée.

Merci à tous les bénévoles sans qui aucune manifestation ne pourrait avoir lieu.

Concert Musiques Actuelles



Grand retour aussi pour le traditionnel concert de fin d'année de l'École de Musique de Noblat. L'équipe pédagogique avait mis les petits plats dans les grands, avec l'installation de plusieurs scènes, pour un spectacle toujours de grande qualité !

La Vie de la Commune

La N3L



Lucile, notre Saint-Pauloise, vainqueur en cadettes



Remise des trophées avec les élus des 3 communes

La N3L a dû être reportée en raison de la vigilance orange « orage ». Les organisateurs ont pu organiser au pied levé une course le dimanche 5 juin entre Eyjeaux et Feytiat.

Gala de danse

Après deux ans de cours « virtuels », durant lesquels certains ont « lâché », les danseurs et danseuses du studio Art et Forme rayonnaient sur la scène pour la présentation de leur nouveau spectacle. David Debernardi ne pouvait cacher sa joie et son émotion de ces retrouvailles avec le public. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !



Retrouvailles à l'école pour les « 82 »



Ils s'étaient retrouvés en 2012 pour leurs trente ans, et « s'étaient donné rendez-vous dans 10 ans »...

Ils étaient presque tous là, la promo 1982, avec **Olivier Périgord**, leur « maître » de CP, pour la photo dans le bac à sable... qui leur paraissait bien grand à l'époque ! Manquait à ce rendez-vous **Alain Dufour**, leur enseignant de CM, positif au COVID le matin même.

Furiosa

Les 5 classes de l'école étaient engagées cette année dans un Projet Artistique et Culturel avec la compagnie *Furiosa*, autour de la création de paysages sonores: les enfants ont travaillé sur la mise en voix, en musique et en sons d'albums jeunesse. Ils ont présenté le fruit de leur travail sur la scène de la salle des fêtes, devant leurs parents qui ont pu apprécier la performance.



La Vie de La Commune

Concours de pétanque



Les amateurs de pétanque se retrouvent régulièrement au terrain près de l'étang et ont pu à nouveau organiser un concours le 24 juin. Ils vous donnent rendez-vous le 10 septembre pour le prochain concours.

Pot ateliers périscolaires

Tout avait été mis en œuvre dès septembre afin de pouvoir reprendre les activités périscolaires dans le cadre du protocole sanitaire. La nouvelle organisation – un atelier par classe – a donné entière satisfaction aussi bien aux enfants qu'aux intervenants. Pour clôturer l'année, la municipalité avait convié les intervenants, les bénévoles des études surveillées, les accompagnateurs qui permettent l'activité piscine, ainsi que les enseignants, pour un pot convivial sous le préau de l'école. Tous ont été chaleureusement remerciés pour leur implication.



Fête de l'école

Parents et enfants étaient heureux de se retrouver pour fêter la fin de l'année scolaire, grâce à l'association La Marelle. Les petits ont bien profité des jeux qui les ont emmenés dans le monde de Walt Disney. Ils ont été rejoints le soir par les plus grands, pour une soirée qui s'est prolongée autour des barbecues.

École : Départ de Nadège Martinez



Après 11 ans passés à l'école, Nadège Martinez a choisi un nouveau parcours. Elle était arrivée en septembre 2011, et a enseigné sur plusieurs niveaux, de la Moyenne Section de Maternelle au CP, en fonction des années et des effectifs. Maître formatrice, elle était impliquée dans la formation initiale des futurs enseignants, aussi bien au niveau de l'université qu'à l'école de Saint-Paul, où elle les accueillait pour la didactique de l'EPS dans la salle de motricité. Très impliquée au sein de l'USEP, dans l'organisation des classes de découverte, elle a contribué à la création d'une section locale des Jeunesses Musicales de France, dont elle assurait la présidence, et qui permet d'offrir aux élèves du secteur des spectacles de qualité tous les ans. La municipalité lui a remis un petit présent et lui souhaite bon vent pour cette nouvelle page.

Bilan Mistigris

Stérilisation des chats errants



Grace à l'association SOS Mistigris 87 et à l'implication de quelques habitants, 24 chats errants ont pu être capturés et stérilisés sur la commune. Un grand merci à ces bénévoles car c'est un très bon résultat !

Pour mémoire, un petit récapitulatif sur la reproduction chez les chats, ci-contre.

Leur vie est mise en péril au quotidien: ces chats sont souvent percutés par des voitures, meurent de faim, de maladies ou font les frais des campagnes d'euthanasie créées pour réguler la population de chats. Certains sont toutefois recueillis ou viennent grossir les rangs des refuges animaliers. Les chats qui survivent sans propriétaires se reproduisent à nouveau, faisant augmenter le nombre de chats errants. Ces derniers se nourrissent avec ce qu'ils trouvent, mettant parfois en danger la biodiversité de nos régions. Stériliser est donc un acte de protection essentiel pour les chats eux-mêmes et pour préserver la diversité des espèces.

Un petit rappel pour les propriétaires de chats: **l'identification des chats par puce électronique ou tatouage est obligatoire en France depuis janvier 2012.** Cette obligation s'applique également en milieu rural. Outre le fait de s'exposer à une amende en cas d'absence d'identification, celle-ci constitue surtout le seul lien officiel entre un animal et son propriétaire. C'est le moyen le plus sûr de vous contacter si votre chat est trouvé sur la voie publique et garantit son identité aux yeux de tous ; sinon ce chat est considéré comme « errant ».

Encore merci aux habitants qui s'impliquent pour la protection et le bien-être de ces chats et de tous les habitants de la commune.



Stop aux déchets dans les toilettes

Une forte hausse des dysfonctionnements a été observée dans certains secteurs du réseau d'assainissement collectif, liée à l'accumulation de déchets jetés dans les toilettes. Ces déchets bouchent les tuyaux et s'accumulent dans les filtres de la station et les pompes de relevage, ce qui oblige très régulièrement les agents de la commune à sortir les pompes pour les démonter afin de les nettoyer et les débloquer.

Hormis l'urine, les selles et le papier toilette, la cuvette des WC n'a pas vocation à recevoir d'autres déchets.

Les canalisations et les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter les déchets non appropriés au réseau d'assainissement collectif ou aux assainissements de type individuel. Ces déchets ont la particularité de bloquer les canalisations des habitations et boucher les tuyauteries.

Outre le coût financier, le milieu naturel, en bout de chaîne, n'a pas non plus à recevoir toute cette pollution.

Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets, dont la liste n'est pas exhaustive, dans des poubelles adaptées même si on trouve parfois des inscriptions trompeuses du type « jetables dans les WC » et « ne bouchent pas les canalisations » sur les paquets.

Déchets les plus fréquemment retrouvés:

- Les tampons et protections périodiques.
- Les lingettes.
- Les cotons-tiges.
- Les rouleaux de papier toilette.
- Les médicaments.
- Les préservatifs.
- Les lentilles de contact.
- La peinture.
- Les huiles et graisses alimentaires.
- La litière pour chat.



Pompe de relevage, démontée, et obstruée par des serviettes hygiéniques, des lingettes et des tampons (liste non exhaustive de débris identifiables !).

Rappelons enfin que l'article R1331-2 du code de la santé publique interdit d'introduire tout déchet pouvant dégrader le réseau d'assainissement. **Les WC ne sont pas des vide-ordures** où l'on se débarrasse d'éléments biodégradables ou non. Leur rejet dans les eaux, l'air et les sols présente par ailleurs un fort caractère écotoxique.

Merci également de penser aux agents qui assurent quotidiennement le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement.

L'eau est précieuse, économisons la !

Notre département a été placé en vigilance sécheresse, comme beaucoup d'autres à travers le pays.

Chacun d'entre nous peut contribuer à économiser l'eau ou au moins ne pas la gaspiller ! Chaque petit geste compte, on peut par exemple récupérer l'eau de lavage ou de cuisson des légumes pour arroser le potager ou l'eau froide qui coule avant que l'eau chaude arrive dans la douche. Celle-ci peut également être utilisée dans la chasse d'eau. Pensez-y !

La préfète de la Haute-Vienne a pris un arrêté de sécheresse renforcée le 28 juillet, avec des mesures de restriction des usages de l'eau très strictes. Les agents de l'OFB effectuent des contrôles et plusieurs contraventions ont déjà été dressées. L'arrêté court jusqu'au 31 octobre. Merci de bien vouloir le respecter !

La passerelle sport/santé



On ne pouvait espérer mieux



Cette saison la passerelle Sport Santé créée par l'Association **SAINT-PAUL GYM** avec le soutien de **Limousin SPORT SANTÉ** a rencontré un réel succès.

Elle est destinée à faciliter la pratique d'activité physique adaptée aux personnes qui ont des facteurs de risques, aux personnes sédentaires, en surpoids ou atteintes d'une pathologie chronique dont les preuves scientifiques imposent l'activité physique comme traitement quotidien. Elle est aussi conseillée aux personnes cardiaques stabilisés, les diabétiques, les insuffisants respiratoires, les personnes atteintes de nombreux cancers, de pathologies rhumatismales, ou obèses.

A leur entrée sur la passerelle chaque pratiquant, muni d'une prescription médicale, est accueilli par l'éducatrice formée au sport santé pour ce public. Elle évalue leurs capacités physiques initiales. Les mêmes tests à 3 mois, 6 et 12 mois sont pratiqués pour mesurer leurs progrès avec un retour d'information au médecin traitant.

Depuis janvier 2022 grâce à cette action, onze personnes ont renoué avec la pratique d'une activité physique régulière. Pendant 15 semaines, elles ont pratiqué **gratuitement** les séances collectives et mixtes d'une heure les mercredis soirs.

Il règne pendant celles-ci, un climat de bienveillance, et c'est dans la bonne humeur que chacune et chacun enchaînent, **à leur rythme, les exercices spécifiques et adaptés à leur condition physique**.

Grâce au professionnalisme de Tylia notre éducatrice, les cours se terminent, pour chaque pratiquant, avec le sentiment d'un travail accompli.

Les évaluations à 3 mois et 6 mois attestent d'une bonne progression. Les effets bénéfiques sur leur santé sont incontestables, mais pas seulement, leur moral est bien meilleur.

A la sortie de la passerelle, afin de poursuivre durablement cette attitude, toutes et tous ont adhéré au club en pratiquant la séance d'Activité Physique Adaptée (APA).

Résultat notre saison s'achève avec la création d'une activité supplémentaire à celles déjà existantes.

La reprise de notre saison sportive 2022/2023 est prévue le mardi 13 septembre pour le yoga et le mercredi 14 septembre pour la gym.

Déjà 8 personnes sont inscrites sur notre passerelle. Notre association profite de cet article pour remercier tout le secteur médical de Saint-Paul qui a œuvré pour faire connaître ce programme et encouragé leurs patients à pousser les portes de la salle des fêtes les mercredis soirs.

La Présidente: **Michèle GAY**
stpaulgym87260@gmail.com



Soirée de présentation aux professionnels de santé



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

 contact@mlr87.fr

 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

Vous avez moins de 26 ans !
Des solutions pour tous vos projets

CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

◇ VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières
démarches liées au logement
accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives,
sports loisirs et culture...

◇ ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
Immersions en entreprises et visites d'entreprises...

◇ FORMATION :

Droits à la formation,
Accès aux parcours de formation, financements...


◇ EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
rencontres entreprises et employeurs,
offres d'emploi et offres en alternance,
parrainage, Contrat d'Engagement Jeune...



Accompagnement et parcours personnalisé un conseiller référent

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.

Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)  :
Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

Mission Locale Rurale Haute-Vienne

05 55 70 45 74

4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne
(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

Ateliers numériques



Les ateliers numériques reprendront après le trêve estivale, le mercredi 7 septembre, de 9h30 à 11h30, à Saint-Paul.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie ou directement auprès de l'Escalier au 05 19 09 00 30 ou au 07 66 87 35 67.

ADPAD

Chaque mercredi, sauf le premier du mois, les ateliers proposés par Sandrine, d'une grande diversité, connaissent un grand succès. Le programme complet pour l'année est disponible à la mairie, qui pourra relayer votre inscription. Juste au début de l'été, les participants ont enfin pu partager un moment de convivialité, autour d'un repas préparé par tous.



Tisane



Après une longue période compliquée, les accros sont heureux de se retrouver pour jouer à la belote, aux jeux de société, ou simplement se retrouver.

A partir de du mois de septembre, l'équipe municipale souhaite faire évoluer ces après-midis pour les adultes et les enfants. Venez nous rejoindre mercredi 7 septembre à partir de 15 h à la salle des associations, pour partager vos idées avec les nôtres.

Commémorations



19 mars



22 avril



8 mai



18 juin

Agenda 2nd semestre 2022

3 et 4 Septembre	Expo et Karaoké du « Bazar à la Ferme »
9 Septembre	Pot d'accueil des nouveaux habitants
10 Septembre	Concours de pétanque
13 et 14 septembre	Reprise cours de Gym, yoga et passerelle santé
1 ^{er} Octobre	Soirée Musique dans les étoiles avec l'ADAES et l'Harmonie municipale de Limoges
14 au 17 Octobre	Expo patchwork
20 au 25 octobre	Graines au vent
19 Novembre	Soirée théâtre Foot Sud
26 Novembre	Soirée La Marelle

Graines aux vents, deuxième édition

Nous avons été nombreux à nous retrouver autour du lancement de la première édition de Graines au Vent en octobre 2021 dont l'inauguration de la grainothèque de Saint-Paul a été un moment phare. Aussi, nous préparons comme promis la deuxième édition de cette manifestation à l'automne prochain avec un week-end plein de surprises les **22 et 23 octobre**.

Le programme n'est pas encore définitif mais fleurs, légumes et nature seront célébrés dans un climat festif et musical. Citrouilles et cucurbitacées seront à l'honneur.

Composter c'est BRANCHÉ !
Formations compostage et jardinage naturel
Saint-Paul le 23 octobre 2022
Opération gratuite !
Un composteur proposé à chaque foyer participant
Inscriptions au 05.55.12.62.32
Pour tous renseignements, contactez le SYDED

Jardiniers, Jardinières, préparez vos graines et plants à donner et à échanger. Pensez à noter les variétés et couleurs de vos dons. Nous fournirons les sachets, pots et étiquettes si vous en manquez. Inscrivez-vous à la formation compostage proposée par le SYDED

Randonneurs, Randonneuses, préparez vos chaussures et vos cahiers d'herboristerie pour des promenades botaniques.

Curieux et Curieuses de la nature, de l'environnement et la biodiversité, conférences et exposants vous attendront pour échanger, partager, informer.

Parents et enfants seront attendus pour des ateliers créatifs et un concours de citrouilles décorées.

Musique, dégustation et convivialité seront au rendez-vous.

Un programme détaillé sera disponible en octobre chez vos commerçants, à la mairie et sur le site internet.

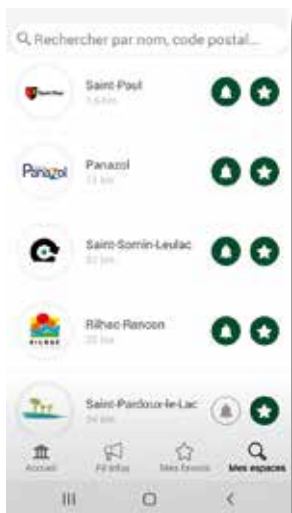
Des idées ? Des suggestions ? Si vous souhaitez participer et vous associer à cette deuxième édition, vous pouvez rejoindre notre collectif. N'hésitez pas à contacter la mairie, nous prendrons contact avec vous.

A très bientôt.

Le collectif « Graines au Vent »

Le jour de la nuit

La commune participe cette année encore à l'opération Le jour de la nuit, le samedi 1er octobre. Une exposition l'après-midi, et une soirée exceptionnelle, avec, à la salle des Fêtes, un concert de l'Harmonie municipale de Limoges sur le thème de l'espace, suivie d'une observation des étoiles sur le terrain de sport de l'école avec les animateurs de l'Association pour la Découverte de l'Astronomie et de l'Espace. Programme complet disponible prochainement, mais réservez déjà la date !



CityAll

Restez connectés à l'agenda des festivités ou informations communales avec l'application CityAll

- 1-Téléchargez l'application gratuite sur votre smartphone (Playstore ou Itunes)
- 2-Lien : <https://www.smartphone.lumiplan.com/installer-cityall/>
- 3-Sélectionner la ou les villes favorites
- 4-Vous pouvez voir les informations et recevoir des notifications



Numéros d'urgence

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN	15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	17 POLICE SECOURS
18 SAPEUR-POMPIERS	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	115 HÉBERGEMENT D'URGENCE
119 ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	3977 MALTRAITANCES PERSONNES AGÉES ET/OU HANDICAPÉES	3919 VIOLENCES CONJUGALES

05 55 05 55 55

- Végétaux Champignons
- Produits d'entretien et de nettoyage
- Biocides
- Produits chimiques professionnels
- Animaux : Insectes Reptiles Arachnides
- Médicaments humains
- Cosmétiques
- Drogues

CENTRE ANTI-POISON DE BORDEAUX
05 56 96 40 80

Nouveau

Saint-Paul Running

Vous souhaitez avoir une activité à la campagne, le choix vous appartient de courir seul(e) ou à plusieurs... mais si vous souhaitez intégrer un groupe de coureurs à pied, rejoignez l'association Saint-Paul Running.

RDV le mardi soir à 18h30 et/ou le dimanche matin à 9h, devant les vestiaires du stade, à partir du mardi 2 août.

Contact: **Eric GUITARD 06 24 16 30 61**

Julien ROUX

Fabrication d'arches, colonnes, décors diverses avec ballons

Mathilde COCAGNE

La Maison des violettes

Une course de chameaux à Saint-Paul



Découverte de la caravelle du désert

L'année 1987 voit passer un OVNI au milieu des animations de la traditionnelle fête patronale du mois d'Août à Saint-Paul: **Une course de chameaux.**

Cette curiosité prend paradoxalement sa source dans l'annulation du feu d'artifice de 1986, qui n'avait pu être tiré suite à d'abondantes précipitations. Probablement dépitée par cette déconvenue d'un feu d'artifice qui attirait chaque année beaucoup de monde à Saint-Paul, la municipalité décide alors de réserver le montant non dépensé pour l'affecter à une manifestation l'année suivante dont on se souviendrait...

Peu à peu l'attention de la commission municipale des fêtes est attirée par une animation peu ordinaire dans nos contrées: l'idée d'organiser des courses de chameaux est toute récente, elle est proposée depuis quelques mois en France par un organisateur de spectacles, mais inédite encore dans la région.

Outre les courses, c'est une prestation complète que va offrir la municipalité: une

parade avec jongleur-acrobate, danseuses orientales et montreur de serpent (en l'occurrence une « pulpeuse Yasmina présentant de magnifiques pythons » rapporte la presse). Des promenades à dos de camélidés sont par ailleurs accessibles aux enfants.

Après une parade dans les rues de Saint-Paul, les courses se déroulent sur le stade de foot, temporairement métamorphosé en "camélodrome" afin d'accueillir ces élégants quadrupèdes.



Départ d'une course sur le stade



Premier virage...

La presse s'interroge sur le nom donné aux différentes courses, tel que "whisky" et autres alcools aux poétiques noms anisés. Le sens de l'humour et de la fête n'étant pas une mince affaire pour la commission municipale des fêtes, et surtout ceux qui la composent à l'époque, nous ne nous étendrons pas plus longuement...

Saint-Paul : chapeau les chameaux !



CHARADE : mon premier est un chameau, mon second des danseuses du ventre au Paradis Laïni, mon troisième un numéro de charmeur de serpent succédant à celui du jongleur. Mon tout s'est déroulé dimanche, à Saint-Paul. Alors, que se passait-il donc, hier, sur le terrain de sport de cette commune ?

Plusieurs centaines de personnes connaissent la réponse. Il s'agit des habitants de la commune et des touristes venus se divertir en regardant (et même, pour certains, en participant), les courses de chameaux, ainsi que toutes les distractions qui complétaient le spectacle.

Cette journée d'animation était or-

ganisée par la commission municipale des fêtes de Saint-Paul. Ce spectacle, qui n'existe en France que depuis un an, présente huit courses, dont une réservée aux chameaux... dâmes.

Ces courses ont toutes été récompensées par des prix offerts par les associations locales et la municipalité.

Le spectacle était garanti, la vitesse pouvant être atteinte par le chameau est de 25 km/h, et le problème de l'équilibre sur un tel animal en course est loin d'être simple à en juger par les chutes des « cavaliers », toujours très drôles pour le spectateur.

Un chameau était mis à la disposition des enfants qui trouvaient ainsi la possibilité de mieux connaître le « valaïssou du

désert ».

Ce spectacle, proposé aux communes, attire aux dires des organisateurs, toujours beaucoup de monde, la semaine dernière, les chameaux ont roulé leur bosse en Craubou, et continuent leur périple durant toutes la période estivale.

Dépendant, un succès égal fut réservé à Mima Yamina, charmant les serpents, et peut-être aussi le public. La même phrase pouvait être utilisée pour les exceptionnelles danseuses du ventre, Jongleur, danse, serpents, acrobates et course, c'était la recette choisie par la commission pour « éploier » ce week-end chaud, à rendre évide d'eau fraîche un certain animal bossu, connu pour sa sobriété.

La Montagne - Mardi 11 août 1987

L'après-midi, les courses se succèdent sur le stade, courses hommes et femmes, avec des participants issus du public. Le clou du spectacle étant évidemment les chutes de cavaliers...c'est toujours plus savoureux lorsqu'on fait partie du public, l'humanité est ainsi faite.

Les lecteurs les plus perspicaces auront rapidement remarqué le nombre de bosses sur le spécimen présent sur les photos. Nous n'entrerons évidemment pas dans ce débat sur les mammifères artiodactyles. Bref, chacun reconnaîtra le sien.

Une interrogation : comment installer une selle avec la bosse sur ce diable d'animal ? Il semblerait qu'il y ait trois possibilités :

1. On peut soit la mettre devant la bosse, c'est ainsi que montent les Touaregs.
2. Soit sur la bosse.
3. Soit derrière et on parle alors de selle arabe.

C'est ce qui est le plus souvent utilisé lors des courses. Apparemment, c'est la deuxième option qui a été retenue à Saint-Paul. C'est plus acrobatique... le spectacle est donc garanti, puisque le problème de l'équilibre sur une telle monture est loin d'être simple à résoudre.

Première étape : Monter sur cet imposant animal. Contrairement aux chevaux, pas besoin de lever haut la jambe, c'est le dromadaire qui se couche. On dit qu'il "baraque".

Deuxième étape : Quand il va se lever, il faut bien se pencher vers l'arrière, sinon on risque de basculer en avant.

Troisième étape : la course, le galop, ou plutôt l'amble (une allure à deux temps où les membres latéraux se déplacent en même temps). Faut s'accrocher ! Et à quelle vitesse ? Ben... aux dires des protagonistes de l'époque, c'est « bien assez vite ! ». En effet, malgré une apparence plutôt nonchalante, les vitesses de pointe peuvent être proches de celles d'un cheval.

On a compris qu'il valait mieux avoir digéré son repas depuis un moment.

Cette journée s'avère finalement être une franche réussite, puisque plusieurs centaines de personnes assistent aux spectacles proposés ce dimanche 9 août 1987 sous un soleil bienvenu. Largement de quoi se consoler du feu d'artifice avorté l'année précédente...

Qui se reconnaîtra sur les photographies ?

Merci au précieux concours de tous ceux qui ont été sollicités sur cette curiosité de notre village.

